

Savoirs en lien

ISSN : 2968-0263

: Éditions universitaires de Dijon

1 | 2022

Hystérisations

La colère des soignants : vers une justice affective dans l'espace public

Caregiver Anger and Affective Justice in the Public Space

15 December 2022.

Brenda Bogaert

DOI : 10.58335/sel.173

 <http://preo.u-bourgogne.fr/sel/index.php?id=173>

Licence CC BY 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>).

Brenda Bogaert, « La colère des soignants : vers une justice affective dans l'espace public », *Savoirs en lien* [], 1 | 2022, 15 December 2022 and connection on 22 July 2024. Copyright : [Licence CC BY 4.0 \(https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/\)](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/). DOI : 10.58335/sel.173. URL : <http://preo.u-bourgogne.fr/sel/index.php?id=173>

PREO

La colère des soignants : vers une justice affective dans l'espace public

Caregiver Anger and Affective Justice in the Public Space

Savoirs en lien


15 December 2022.

1 | 2022

Hystérisations

Brenda Bogaert

DOI : 10.58335/sel.173

 <http://preo.u-bourgogne.fr/sel/index.php?id=173>

Licence CC BY 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>).

Introduction

Sur la colère

Injustice affective

La colère des soignants est-elle appropriée ?

L'importance de la reconnaissance

La justice affective dans les médias

Conclusion

Nous voudrions remercier les participants du séminaire organisé à la Maison des Sciences de l'Homme de Lyon dans le cadre du programme « Sciences, Technique, Santé Avec et Pour la Société » pour leurs remarques pertinentes sur ce travail et notamment pour avoir attiré notre attention sur la complémentarité d'autres approches en sciences humaines et sociales dans les débats sur l'injustice affective. Nous tenons également à remercier Margaux Dubar et Marie-Antoinette Avich pour leurs relectures très précieuses.

Introduction

- 1 Dans ce premier numéro de la revue *Savoirs en lien*, un groupe interdisciplinaire de chercheurs questionne l'idée, souvent avancée par les médias, d'une « hystérisation » de la vie publique : soit, en d'autres

termes, le triomphe des affects sur la raison. Notre contribution envisagera cette hypothèse en s'intéressant à l'usage de la colère dans les mouvements sociaux, et notamment ceux des soignants en France. Alors que nous aurions pu analyser d'autres mouvements sociaux comme les Gilets Jaunes ou *Black Lives Matter*, les émotions présentes dans les mouvements sociaux des soignants ont été peu étudiées. Dans le même temps, nous assistons actuellement à une crise majeure en France, au vu du nombre de personnes quittant leur profession pour les raisons que nous allons décrire. Ainsi, tout en suggérant que cette analyse peut aider à comprendre d'autres mouvements sociaux, nous soutenons que celui des soignants constitue un problème urgent de santé publique et qu'il mérite, à ce titre, d'attirer plus particulièrement notre attention.

- 2 Avec le vieillissement de la population, le fardeau des maladies chroniques et le développement des nouvelles technologies, nos soins n'ont jamais été aussi coûteux. Afin de maîtriser ces coûts, les principes de la « Nouvelle gestion publique » (*New Public Management*) ont été introduits au cours des dernières décennies en France et dans d'autres pays européens. Ils ont inspiré de nombreuses réformes en France, notamment la loi « Hôpital, patients, santé et territoires » de 2009, la « Tarification à l'activité » (T2A) et les plans « Hôpital 2007 » et « Hôpital 2012¹ ». Par comparaison avec les pratiques administratives traditionnelles qui associent le service public aux principes d'impersonnalité, d'égalité et de justice, ces nouvelles méthodes valorisent au contraire l'efficacité, grâce à l'innovation, et considèrent les patients comme des clients².
- 3 Les soignants considèrent que ces réformes nuisent à la qualité des soins. En mettant l'accent sur l'obligation de résultat, l'acte de soin leur semble avoir perdu sa valeur qualitative et relationnelle au profit de sa dimension instrumentale³. Ils ne se reconnaissent plus dans l'écart séparant ce qui est attendu par leur direction et ce qu'ils considèrent comme un travail bien fait. Les soignants, dans toute leur diversité, s'interrogent sur leur avenir⁴. En raison de la détérioration des conditions de travail, l'abandon de la profession est devenu courant, notamment chez les infirmières et les aides-soignantes. Si les salaires insuffisants restent un facteur important de cette insatisfaction, les plannings de plus en plus chargés et les difficultés à garantir la qualité des soins motivent en grande partie ces départs anticipés⁵.

- 4 Pour porter ces problèmes à l'attention du public, les soignants manifestent régulièrement dans la rue. Dans les médias, une émotion est alors souvent mise en avant : la colère. En effet, des journalistes privilégient les titres comme « Hôpital en crise : les infirmiers et les aides-soignants en colère » ou « Soignants : le personnel crie sa colère contre un hôpital public à bout de souffle⁶ ». À quoi tient cette colère ? Est-elle une réponse appropriée à la situation ? Devons-nous y prêter attention ou encourager les soignants à « se calmer » pour permettre le dialogue ? Quel impact enfin cette émotion a-t-elle quand elle est relayée dans les médias ou les réseaux sociaux ?
- 5 Dans cette contribution, nous commencerons par interroger les différentes définitions de la colère à travers l'histoire et son influence sur nos perceptions, pour tenter de mieux comprendre les luttes sociales d'aujourd'hui. Nous introduirons ensuite le concept d'injustice affective théorisé par la philosophe Amia Srinivasan⁷, afin d'éclairer la valeur de cette émotion pour les soignants et l'ambiguïté de sa représentation dans les médias. Nous proposerons par conséquent une analyse nuancée de la colère afin d'identifier les possibles, mais aussi les limites de cette émotion lorsqu'elle est mise en avant dans les mouvements sociaux.

Sur la colère

- 6 Les affects nous aident à nous situer dans le monde, à prendre des décisions et à vivre en relation avec les autres⁸. Sociaux et politiques, ils peuvent aussi bien contribuer à renforcer l'oppression que nous motiver à la combattre. Certains affects s'avèrent toutefois plus difficiles à accepter que d'autres. Si par exemple des sentiments tels que l'amour et la compassion sont largement considérés comme des objectifs politiques souhaitables⁹, d'autres émotions, comme la peur ou la colère, ont un statut plus équivoque. Dans les discussions politiques, celles-ci sont souvent accusées d'être contre-productives et se voient dévalorisées. La raison de cette dévaluation tient, au moins en partie, à une ambiguïté conceptuelle persistante. En effet, lorsque nous parlons de colère aujourd'hui, faisons-nous référence à de la frustration ? à la réponse à une indignation morale ? à un désir de vengeance ou à un désir de reconnaissance ?

- 7 Dans l'étymologie du mot en français, « la colère » vient du latin *cholera* qui signifie bile. Si la bile est associée à diverses manifestations de colère, son entrée tardive dans la langue française (1265) est associée à une passion plus ancienne chez les chrétiens médiévaux, l'*ire*, considérée comme l'un des péchés capitaux¹⁰. Cette lecture fait entrer la colère dans la catégorie des passions sauvages et cruelles, celles qui favorisent la violence¹¹. D'autres définitions suggèrent une émotion difficile à contrôler, comme le montre l'expression « être emporté par la colère¹² ». Ces constructions historiques ont inévitablement conduit à une représentation négative de cette émotion, synonyme de manque de maîtrise de soi et de propension à la violence.
- 8 Certains chercheurs ont encore brouillé les pistes en s'appuyant sur d'autres conceptualisations historiques, très différentes de la façon dont nous comprenons la colère aujourd'hui. C'est le cas, notamment, de la philosophe américaine Martha Nussbaum, qui a réalisé un travail conceptuel considérable pour réhabiliter les émotions comme des réponses intelligentes à une valeur perçue¹³ : elle s'est étonnamment ralliée à l'hypothèse d'un possible usage de la colère dans les discussions politiques. Cette perspective s'explique par les recherches qu'elle a menées sur Aristote autour d'une passion spécifique qu'il appelle *orgē*, souvent accompagnée d'une atteinte à l'honneur d'une personne¹⁴. Or cette passion, désignant une colère légitime suscitée par une injustice, permet également de se venger de la personne qui a infligé un préjudice à l'autre. Exceptionnellement complexe, elle recouvre à la fois la douleur infligée par la blessure, et le plaisir d'en punir le coupable¹⁵. S'il était certes légitime, dans l'Antiquité, de défendre son honneur grâce à la vengeance, cette association s'avère plus problématique aujourd'hui¹⁶. Le choix de M. Nussbaum de se focaliser sur ce lien historique entre la colère et la violence fournit par conséquent trop peu d'éléments pour comprendre les luttes sociales du présent.
- 9 D'autres ambiguïtés conceptuelles fragilisent elles aussi la compréhension contemporaine de la colère. Bien que les neurosciences aient largement démontré, ces dernières décennies, le lien entre la raison et les émotions¹⁷, l'idée persiste que ces dernières sont irrationnelles. Or cette dimension dévalorise considérablement les émotions dans les discussions politiques, notamment celles qui charrient de fortes connotations négatives, comme la peur ou la colère¹⁸.

- 10 Il n'est pas surprenant, dès lors, que la colère reste encore souvent mal accueillie dans les mouvements sociaux et continue d'être considérée comme un obstacle au dialogue¹⁹. Ces dernières années pourtant, plusieurs chercheurs ont réhabilité sa valeur intrinsèque et instrumentale²⁰, en montrant que la colère représente une réponse pertinente à l'oppression²¹. Selon eux, non seulement la colère aide les groupes à conserver leur propre respect, mais elle leur permet aussi d'aiguiser leur conscience critique de la nature individuelle et collective de leur oppression²². C'est vers ces nouvelles possibilités de compréhension de la colère que nous allons maintenant nous tourner à partir du concept d'injustice affective.

Injustice affective

- 11 La philosophe Amia Srinivasan, dans un article publié en 2018 et intitulé « The Aptness of Anger », introduit pour la première fois le concept d'« injustice affective » (*affective injustice*)²³. Depuis lors, son interprétation fait débat²⁴. Dans cet article, nous avons choisi de nous appuyer sur cette conceptualisation originale, notamment parce qu'A. Srinivasan se concentre sur les conditions qui déterminent une légitimité de la colère.
- 12 Pour A. Srinivasan, les émotions négatives comme la colère nous révèlent non seulement la manière dont nous aimerions que les choses soient, mais aussi la manière dont elles *devraient être*. Se mettre en colère permet de réaliser et d'apprécier émotionnellement l'injustice du monde. Si l'injustice affective se manifeste de différentes façons, A. Srinivasan s'intéresse plus particulièrement aux situations dans lesquelles la personne doit négocier entre plusieurs réponses émotionnelles inspirées par l'injustice de sa situation et par le désir de l'améliorer. Ce cas se retrouve fréquemment parmi les groupes opprimés lorsqu'ils doivent choisir entre se mettre en colère et agir d'une manière que la société juge « prudente ». Agir avec prudence signifie souvent minorer ou cacher ses émotions face à l'injustice dont on est victimes. Aux États-Unis par exemple, les personnes noires sont, à juste titre, en colère contre le racisme et les violences policières ; il leur est cependant très difficile, voire impossible d'exprimer cette colère en public. On leur demande en effet souvent de « ne pas se mettre en colère » sous prétexte que leur réaction compromettrait le

dialogue. Ce type de situation aboutit à un dilemme tragique, car il oblige la personne à choisir entre l'expression spontanée des sentiments légitimes ou une posture socialement acceptable. Elle impose une « taxe psychique » (*psychic tax*) aux victimes de l'oppression, les obligeant à choisir entre l'amélioration de leur sort et une colère justifiée.

- 13 Dans ces situations, la personne opprimée doit d'abord modifier son affect pour espérer un dialogue avec ses oppresseurs. Selon A. Srinivasan, « nous pensons la colère politique et en parlons comme nous le faisons parce que cela sert ceux que la colère est le plus susceptible de menacer, et ce n'est pas du tout une erreur²⁵. » La psychologie a largement démontré l'impact négatif de la suppression des émotions sur le bien-être de la personne²⁶. Les travaux sur la régulation émotionnelle, concept qui désigne le processus par lequel nous gérons notre vie émotionnelle et celle des autres, montrent en effet que la suppression des émotions peut avoir des conséquences très néfastes sur la qualité de vie de l'individu concerné.
- 14 Forcer les groupes opprimés à « agir avec prudence » ne dévalue donc pas seulement le droit des individus à ressentir des affects : il les prive également de la possibilité de combattre collectivement l'oppression. La colère constitue en effet une forme de communication ; elle dénonce une appréciation négative et peut se révéler une puissante source d'énergie en faveur du progrès et du changement. Elle représente également l'un des rares moyens d'expression dont disposent les personnes opprimées pour se mobiliser contre les injustices qu'elles subissent. Ainsi, elle ne sert pas seulement les intérêts individuels, mais peut aussi contribuer aux intérêts collectifs. La sociologie et les sciences politiques ont notamment étudié comment les émotions facilitent le recrutement, la motivation et la durabilité des mouvements sociaux. Broca et Fillieule montrent par exemple, à propos d'Act Up (SIDA), que la colère maintient l'engagement des activistes en conférant un sentiment d'appartenance et en renforçant les identités et les solidarités du groupe. Pour ces auteurs, la colère peut se définir relationnellement comme une réponse à l'injustice perçue²⁷. Ainsi, bien qu'il faille envisager avec prudence les possibles répercussions violentes de la colère, le lien entre les deux ne va pas de soi. Comme l'affirme A. Srinivasan, la plupart des luttes sociales ne

visent pas la rétribution ou la vengeance, mais plutôt un désir de reconnaissance.

La colère des soignants est-elle appropriée ?

- 15 À ce stade de notre démonstration, nous voudrions toutefois préciser que nous ne défendons pas nécessairement l'idée que les soignants constituent un groupe opprimé. Nous suggérons plutôt qu'ils souffrent des mêmes effets négatifs que ces groupes lorsque leurs affects – appropriés – ne sont pas reconnus. La littérature sur l'injustice épistémique²⁸, qui se définit comme un type d'inégalité traduit dans l'accès, la reconnaissance et la production des savoirs, montre en effet que les institutions peuvent elles-mêmes engendrer des injustices d'ordre épistémique en réduisant au silence certaines personnes ou en empêchant leurs expériences de contribuer aux ressources collectives²⁹. Dans ce débat, nous souhaitons donc accueillir l'émotion des soignants comme une forme de connaissance, surtout si elle se révèle légitime.
- 16 Lorsqu'on examine ainsi des situations comme celles des soignants dans la perspective de l'injustice affective, A. Srinivasan nous demande d'abord si l'émotion exprimée est « appropriée » (*apt*) à la situation. D'après elle, la colère sera appropriée lorsqu'elle est correctement *ciblée* (vers une véritable violation), *motivée* (par un souci de justice) et *proportionnelle* (par rapport à la gravité de la violation). Dans ce débat, nous devons donc nous demander si la colère des soignants est « appropriée » en tenant compte de ces trois conditions nécessaires.
- 17 Premièrement, alors que leur formation conduit les soignants à privilégier une approche globale des soins, les stratégies de réduction des coûts les contraignent à travailler dans un environnement où le personnel et les ressources sont insuffisants pour garantir celle-ci. Les soignants ressentent donc de la colère non seulement parce qu'ils désirent une meilleure qualité de vie au travail, mais aussi parce que sans ressources suffisantes, sans une meilleure coordination interdisciplinaire et sans le soutien de leurs institutions, ils ne parviennent pas à fournir des soins de qualité. Ces situations provoquent non

seulement un épuisement professionnel, mais aussi des erreurs médicales, elles-mêmes source d'une insatisfaction croissante des patients. On peut donc considérer cette colère comme une façon d'apprécier l'injustice de la situation et son impact particulièrement pénible à vivre. Elle est donc *dirigée* vers une véritable violation. Elle répond également au deuxième critère, car elle est *motivée* par un souci de justice. Les soignants ne cherchent pas à exprimer leur colère par des actions violentes, ni à se venger des institutions ou des responsables publics à l'origine de ces problèmes. Cette colère vise en réalité la reconnaissance de ces problèmes, afin de promouvoir des changements qui garantiront des soins de qualité. Enfin, cette colère est également *proportionnelle* à la gravité de la violation, notamment parce que la recherche montre la corrélation entre l'environnement du travail hospitalier et les résultats, y compris le taux de mortalité des patients³⁰. Cette colère correspondant aux trois conditions nécessaires, nous pouvons la qualifier d'« appropriée ».

L'importance de la reconnaissance

- 18 Dans son étude philosophique consacrée à la reconnaissance, Paul Ricoeur³¹ montre combien il est important de se reconnaître en tant qu'agent – reconnaissance de soi –, mais aussi d'être reconnu par les autres et par les institutions – ce qu'il appelle la reconnaissance mutuelle. Or la colère des soignants vise précisément la reconnaissance dans ces deux catégories. Elle remplit d'abord une fonction créatrice en aidant les soignants à retrouver leur capacité d'agir et à se reconnaître comme acteurs malgré une situation qui semble sans issue. Cette reconnaissance de soi n'est pas seulement individuelle, elle est aussi collective et permet de se rendre compte que le problème ne se limite pas à leur service, leur hôpital ou leur équipe.
- 19 Ensuite, la colère exprimée par les soignants découle de ce que Ricoeur appelle un manque de reconnaissance mutuelle : en d'autres termes, de l'incapacité d'être vus et entendus comme agents dans les transformations institutionnelles. En effet, malgré de nombreuses années passées à attirer l'attention sur les effets négatifs des réformes sur les patients aussi bien que sur les soignants, les demandes de ces derniers restent toujours ignorées ou mal comprises. La crise du

Covid-19 en est un bon exemple. Si le Ségur de la Santé a répondu aux difficultés soulevées par la crise sanitaire en prévoyant une augmentation des salaires et des investissements dans les hôpitaux et les Ehpad, beaucoup les estiment insuffisants et pensent que les difficultés financières vont s'aggraver dans les années à venir. En outre, ces solutions ne remettent pas en cause la dimension instrumentale qui a conduit beaucoup de soignants à perdre le sens de leur vocation. C'est pourquoi, malgré des augmentations de salaire, les institutions de santé peinent aujourd'hui à recruter et la colère des soignants continue à monter. Comme dans d'autres mouvements sociaux apparemment sans espoir, l'expression de la colère reste donc l'un des seuls moyens dont disposent les soignants pour œuvrer à la reconnaissance mutuelle, pour faire entendre leur voix et attirer l'attention sur l'insuffisance des solutions qui leur ont été proposées.

- 20 Enfin, cette colère revêt une fonction éthique et épistémique pour les soignants comme pour les institutions. D'une part, elle attire l'attention sur les injustices dans le fonctionnement des hôpitaux, sur la détresse des professionnels et sur le manque de qualité des soins. Elle est donc au cœur d'une éthique du soin. D'autre part, elle contribue à la consolidation d'un savoir collectif sur les effets de la réorganisation hospitalière. La colère se révèle par conséquent productive pour le soignant individuel, pour les mouvements collectifs, mais aussi potentiellement pour la transformation des institutions, dès lors qu'elle est reconnue et comprise³².

La justice affective dans les médias

- 21 Dans une perspective d'injustice affective, on comprend qu'une politique dialogique ne puisse émerger que lorsque cette colère est accueillie avec empathie, plutôt que domestiquée ou réduite au silence³³. Ainsi voudrions-nous savoir comment privilégier la reconnaissance mutuelle dans des forums extérieurs. Nous allons prendre ici l'exemple des médias, parce que les émotions revêtent une fonction sociale, politique et économique importante pour eux. Les journalistes en effet travaillent aujourd'hui dans un environnement économique hautement compétitif dans lequel ils doivent attirer et conserver l'attention d'un nombre toujours plus important de ci-

toyens. Or se focaliser sur les émotions s'avère le moyen le plus efficace pour y parvenir. Bien que cette pratique ne soit pas nouvelle, elle est encouragée par des études qui montrent que des reportages dotés d'un fort impact émotionnel ont plus de chances d'être lus et diffusés³⁴.

- 22 Ainsi, il n'est pas surprenant qu'un certain nombre de médias multiplient les titres mettant en avant des émotions – et notamment la colère – quand ils traitent des revendications des soignants. S'il est probable qu'ils le font alors principalement pour attirer l'attention du lecteur, nous pouvons aussi considérer que certains tentent sérieusement de représenter cette colère de façon compréhensible. Dans cette partie, nous allons donc, à partir de plusieurs exemples, tenter de comprendre à quelles conditions les médias peuvent faciliter la justice affective et œuvrer pour la reconnaissance mutuelle. Nous utiliserons les trois critères nécessaires d'A. Srinivasan pour déterminer si l'article ou le reportage en question a démontré au lecteur que la colère est appropriée, ou si l'utilisation de la colère a au contraire rendu la perception de cette lutte encore plus confuse ou négative.
- 23 Avant de commencer notre discussion, il convient toutefois de préciser les limites de notre analyse. Nous ne prétendons pas proposer une analyse exhaustive de la représentation médiatique des émotions ; plutôt une sélection d'exemples pertinents, destinés à illustrer la difficulté d'utiliser les émotions dans l'information du public. Notre travail constitue donc une étape préliminaire, susceptible de nourrir des recherches ultérieures sur le concept d'injustice affective. De même, les études qui mobilisent l'analyse du discours ou la textométrie seront également fructueuses pour approfondir ces premiers éléments et discriminer notamment les différentes sources médiatiques, en fonction des facteurs contextuels, pour voir à quelle fréquence ces usages problématiques de la colère interviennent³⁵.
- 24 Intéressons-nous à la représentation de la colère des soignants dans les médias à travers plusieurs exemples. Commençons par deux reportages qui reconnaissent très clairement que la colère des soignants est appropriée. Dans le premier, un article publié par *L'Express* et intitulé « L'hôpital en crise : les infirmiers et les aides-soignants en colère³⁶ », on identifie une reconnaissance de la colère légitime des soignants, puisque l'objet de l'émotion est clairement énoncé : la crise

de l'hôpital. Dans l'article lui-même, le journaliste explique comment les réformes néolibérales ont entraîné une détérioration des conditions de travail du personnel soignant. Ces éléments donnent au lecteur suffisamment d'informations pour comprendre que cette colère est *justifiée* (correctement ciblée sur une véritable violation), qu'elle est *motivée* (par une expression d'injustice) et qu'elle est liée à une éthique du soin (qu'elle est *proportionnelle* à la gravité de la violation). Bien que le lecteur doive lire la totalité de l'article pour comprendre ce que signifie « la crise de l'hôpital », celle-ci attire d'emblée l'attention sur le fait que la colère est précisément liée à une crise et donc à une urgence.

- 25 Une vidéo publiée sur le site de France Info en avril 2021³⁷, « Soignants : le personnel crie sa colère face à un hôpital public à bout de souffle », fonctionne de manière similaire. Dès le titre, on annonce l'objet de l'émotion (l'hôpital public à bout de souffle) et on y rattache la colère des soignants, même s'il faut regarder la vidéo pour bien comprendre pourquoi les soignants sont « à bout de souffle » et que cette situation reflète une situation urgente et grave.
- 26 Ces deux exemples signalent que les médias peuvent offrir une caisse de résonance à la justice affective et permettre à l'émotion d'être valorisée, comprise et reconnue. Ils y parviennent de plusieurs manières. Tout d'abord, ils attirent d'emblée l'attention sur l'objet de l'émotion. Bien que les motifs de ces émotions (hôpital en crise, hôpital à bout de souffle) ne soient pas aussi spécifiques qu'ils pourraient l'être, ils indiquent que la colère est liée à un problème urgent (une crise, un essoufflement). Dans l'article même, les raisons pour lesquelles cette colère est appropriée sont détaillées et donnent au lecteur une vision claire de l'émotion dans son contexte.
- 27 Si ces deux exemples montrent comment les médias encouragent la justice affective, ils font aussi souvent le contraire. Certains choisissent en effet de ne pas se concentrer sur le débat global de l'hôpital en crise, mais de décrire plutôt plusieurs problèmes à la fois. Ce qui peut avoir pour conséquence de brouiller l'objet de l'émotion et de rendre plus difficile la détermination de son caractère approprié. Les articles qui commencent par des titres tels que « Soignants en colère : "Il faut qu'on augmente les salaires et qu'on arrête de fermer les hôpitaux"³⁸ !" » en sont un exemple. Dans cet article, une certaine

ambiguïté demeure quant à l'objet de l'émotion. On peut se demander si les soignants sont en colère à cause des conditions salariales, de la mauvaise qualité des soins ou des difficultés d'accès à ces derniers. En raison de cette confusion, selon l'interprétation que nous faisons de l'objet de l'émotion, nous évaluerons si cette colère est justifiée (s'agit-il d'une véritable violation ?) ou si elle est proportionnelle à son expression (est-il exagéré d'exprimer sa colère dans ces débats ?). Si nous considérons, par exemple, que l'augmentation des salaires est nécessaire mais pas urgente, il est possible de considérer la colère comme inappropriée ; si, en revanche, le journaliste a clairement associé l'objet de la colère à un seul motif (la fermeture des services hospitaliers), il sera plus facile pour le lecteur de déterminer son caractère approprié.

- 28 Un autre exemple problématique vient d'un reportage sur Europe 1 intitulé « Conditions de travail, lassitude... Malgré le Ségur de la santé, la colère des soignants dure³⁹ ». Il a pour objectif d'éclairer le mécontentement provoqué, chez les soignants, par les fonds débloqués pour l'hôpital public pendant la crise du Covid-19 et notamment par les augmentations de salaires censées rattraper les normes européennes. Si l'on prend le reportage dans son ensemble, la représentation n'est pas forcément défavorable, car elle attire l'attention sur le *burn-out* des professionnels de santé pendant la crise et le manque des moyens à l'hôpital « malgré » les financements additionnels mis en place. Cependant, l'usage de mots tel que « malgré » laisse planer une certaine ambiguïté. Avec cet adverbe, nous pourrions être amenés à nous demander s'il est approprié que les soignants soient encore en colère, étant donné que des financements supplémentaires ont été fournis et qu'une résolution a été prise de se rapprocher des normes européennes.
- 29 Ces contre-exemples montrent à quel point il est difficile de représenter équitablement la colère dans les forums externes, et à quel point il est à l'inverse facile de la déformer ou de l'instrumentaliser, plus encore lorsque l'objet de l'émotion n'est pas clairement annoncé. Si les médias veulent non seulement capter les lecteurs, mais aussi les représenter, il leur faudra accorder une attention particulière aux messages qu'ils transmettent, en particulier lorsqu'ils touchent des émotions fortes comme la colère. La reconnaissance de ce problème

engage en écho notre propre responsabilité de lecteurs attentifs à la manière dont ces affects sont mis en avant dans les débats.

Conclusion

30 La colère a une histoire complexe, influencée par des lectures péjoratives installées dès l'Antiquité. Nous devons cependant nous méfier de ces préjugés car la littérature sur l'injustice affective a récemment montré la valeur éthique et épistémique de la colère, source possible de changements institutionnels. Cependant, compte tenu la manipulation dont elle fait l'objet, il nous faut trouver une manière de garantir que les luttes sociales légitimes qui provoquent la colère ne soient pas manquées, déformées ou instrumentalisées à d'autres fins. Comment y parvenir ? Nous devons d'abord nous défaire de l'idée préconçue selon laquelle les émotions seraient irrationnelles ou potentiellement violentes. C'est ce qui arrive encore trop souvent sur de nombreux forums où nous demandons à certains individus, groupes ou genres opprimés de « se calmer » afin de permettre le dialogue. Ensuite, nous devons prêter une attention particulière à la manière dont la colère est représentée, notamment en veillant à ce que l'objet de l'émotion soit clairement énoncé et que sa représentation réponde aux critères qui permettent de la considérer comme appropriée. Ces pistes permettront de rendre plus acceptables les émotions fortes comme la colère dans ces débats, et de dénoncer plus efficacement les injustices qui les motivent.

1 Yves CHAPPOZ et Pierre-Charles PUPION, « La nouvelle gestion des organisations de santé », *Gestion et management public*, 2014, vol. 24, n°2, p. 1-2.

2 Pierre-Charles PUPION, « Les valeurs du New Public Management et de la Nouvelle Gouvernance Publique, un frein ou une chance pour la gestion de crise de la Covid-19 en France? Illustration dans le cas des établissements hospitaliers », *Revue Gestion & Management public* 2021, Numéro spécial Covid, p. 161-170 <<http://gmp-revue.org/wp-content/uploads/2021/07/Revue-GMP-special-covid-19-21-Pupion.pdf>> (visité le 8 juillet 2022).

3 Philippe CHANIAL, « Le New Public Management est-il bon pour la santé ? », *Revue du MAUSS*, 2010, vol. 35, n°1, p. 135-150.

- 4 Jean-Philippe PIERRON, *Philosophie du soin : économie, éthique, politique et esthétique*, Paris, Hermann, 2021, p. 7.
- 5 Madeleine ESTRYN-BÉHAR, Béatrice I. J. M. VAN DER HEIJDEN, Clémentine FRY et Hans-Martin HASSELHORN, « Analyse longitudinale des facteurs personnels et professionnels associés au turnover parmi les soignants », *Recherche en soins infirmiers*, 2010, vol. 4, n°103, p. 29-45.
- 6 Cf. « L'hôpital en crise, les infirmiers et les aide-soignants en colère », *L'Express*, 2021, < https://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/l-hopital-en-crise-les-infirmiers-et-les-aide-soignants-en-colere_1492124.html > (consulté le 15 juillet 2022) ; Nicolas COADOU, Thierry BRETON, Sophie LANÇON, George PINOL et Alban ALVAREZ, « Soignants : le personnel crie sa colère avec un hôpital public à bout de souffle », *franceinfo*, 4/12/2021, < https://www.francetvinfo.fr/sante/hopital/soignants-le-personnel-crie-sa-colere-avec-un-hopital-public-a-bout-de-souffle_4869567.html > (consulté le 15 juillet 2022).
- 7 Amia SRINIVASAN, « The Aptness of Anger », *Journal of Political Philosophy*, 2018, vol. 26, n°2, p. 123-144.
- 8 Par *affects*, nous entendons un terme général englobant des émotions, des sentiments et des humeurs. Voir : Antonio DAMASIO, *L'Erreur de Descartes : La raison des émotions*. Paris, Odile Jacob, 2010
- 9 Martha C. NUSSBAUM, *Political emotions : why love matters for justice*, Cambridge et Londres, Harvard University Press, 2015, p. 21.
- 10 En revanche, l'expression « sainte colère » a une autre signification, proche de notre question d'injustice affective. En effet, d'après la Bible, il y a des moments où la colère semble justifiée, notamment dans le cas d'injustices, au contraire des colères injustifiées, quand on aurait pu réagir autrement. De plus, la colère a d'autant plus de poids qu'elle est circonscrite à des objets essentiels. Nous remercions Marie-Antoinette Avich pour cette clarification.
- 11 Thomas DIXON, « What is the History of Anger a History of ? », *Emotions : History, Culture, Society*, 2020, vol. 4, n°1, p. 1-34.
- 12 « Colère », *TLFi Trésor de la Langue Française informatisé*, Nancy, ATILF, 2012 <<https://www.cnrtl.fr/definition/colere>> (consulté le 15 juillet 2022).
- 13 Martha C. NUSSBAUM, *Upheavals of thought : the intelligence of emotions*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 19.

14 Il est à noter qu'Aristote valorisait les émotions pour leur fonction épistémique et éthique. Ainsi pour lui, la sagesse ne s'acquiert pas en écartant les émotions, mais en développant la « bonne émotion », celle qui sera adaptée à la situation donnée.

15 Martha C. NUSSBAUM, *Anger and forgiveness : resentment, generosity, justice*, New York, Oxford University Press, 2016, p. 17.

16 Thomas DIXON, « What is the History of Anger a History of ? ».

17 Antonio DAMASIO, *L'Erreur de Descartes: La raison des émotions*. Paris, Odile Jacob, 2010

18 Brenda BOGAERT, « Proposition méthodologique pour une philosophie de terrain avec les émotions à la lumière de la pensée de Martha Nussbaum », *Éthique, politique, religions*, 2019, vol. 2, n°15, p. 75-92.

19 Notre analyse se limitera également aux mouvements sociaux qui recherchent le dialogue, ce qui est notamment le cas des soignants. Il est important de reconnaître que tous les mouvements sociaux n'auront pas nécessairement cet objectif.

20 Myisha V. CHERRY, *The Case for rage : why anger is essential to anti-racist struggle*, New York, Oxford University Press, 2021.

21 Si l'exemple le plus célèbre vient du SIDA, des travaux récents en anthropologie peuvent également éclairer ces débats. Voir par exemple les travaux de Vincent BONNECASE, *Les Prix de la colère : une histoire de la vie chère au Burkina Faso*, Paris, Éditions EHESS, 2019.

22 Paulo FREIRE, *Pedagogy of the oppressed*, New York, Continuum, 2000.

23 A. SRINIVASAN, « The Aptness of Anger », p. 135.

24 FRANCISCO GALLEGOS, « Affective injustice and fundamental affective goods », *Journal of Social Philosophy*, 2021, vol. 53, n°2, p. 185-201 ; Alfred ARCHER et Benjamin MATHESON, « When Artists Fall : Honoring and Admiring the Immoral », *Journal of the American Philosophical Association*, 2019, vol. 5, n°2, p. 246-265.

25 Nous traduisons. En anglais : “We think and talk about political anger in the way we do because it serves those whom anger most stands to threaten, and that this is no mistake at all” ; A. SRINIVASAN, « The Aptness of Anger », p. 142.

26 Voir par exemple Kathleen RODGERS, « ‘Anger is Why We’re All Here’: Mobilizing and Managing Emotions in a Professional Activist Organization »,

Social Movement Studies, 2010, vol. 9, n°3, p. 273-291.

27 Christophe BROQUA et Olivier FILLIEULE, « Chapitre 6. Act Up ou les raisons de la colère », dans *Émotions... Mobilisation!*, sous la dir. de Christophe TRAÏNI, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 141-167.

28 Miranda FRICKER, *Epistemic injustice : power and the ethics of knowing*, Oxford, Oxford University Press, 2009.

29 Havi CAREL et Ian James KIDD, « Epistemic injustice in healthcare : a philosophical analysis », *Medicine, Health Care and Philosophy*, 2014, vol. 17, n°4, p. 529-540.

30 Linda H. AIKEN, Walter SERMEUS, Koen Van den HEEDE, Douglas M. SLOANE, Reinhard BUSSE, Martin MCKEE, Luk BRUYNEEL, Anne Marie RAFFERTY, Peter GRIFFITHS, Maria Teresa MORENO-CASBAS, Carol TISHELMAN, Anne SCOTT, Tomasz BRZOSTEK, Juha KINNUNEN, Rene SCHWENDIMANN, Maud HEINEN, Dimitris ZIKOS, Ingeborg Stromseng SJETNE, Herbert L. SMITH et Ann KUTNEY-LEE, « Patient safety, satisfaction, and quality of hospital care : cross sectional surveys of nurses and patients in 12 countries in Europe and the United States », *British Medical Journal*, 2012, n°344, p. 1717.

31 Paul RICCEUR, *Parcours de la reconnaissance : trois études*, Paris, Stock, 2006. p. 358.

32 Miranda FRICKER, dans *Epistemic injustice*, p. 169, appelle cette possibilité la « justice herméneutique », ou l'idée que les interprétations et les expériences des personnes sont reconnues et jugées pertinentes d'un point de vue épistémique et que ces idées soient intégrées dans des connaissances collectives.

33 Peter LYMAN, « The Domestication of Anger : The Use and Abuse of Anger in Politics », *European Journal of Social Theory*, 2004, vol. 7, n°2, p. 133-147.

34 Charlie BECKETT et Mark DEUZE, « On the Role of Emotion in the Future of Journalism », *Social Media + Society*, 2016, vol. 2, n°3.

35 Il pourrait également être intéressant de mieux comprendre les processus impliqués dans le choix des titres (par exemple, si le titre est choisi par le journaliste ou par le rédacteur en chef). Cela dépasse toutefois le cadre de notre analyse.

36 « L'hôpital en crise » *L'Express*, 2021, < https://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/l-hopital-en-crise-les-infirmiers-et-les-aide-soignants-en-colere_1492124.html> (consulté le 15 juillet 2022).

37 Nicolas COADOU, Thierry BRETON, Sophie LANÇON, George PINOL, Alban ALVAREZ, « Soignants : le personnel crie sa colère avec un hôpital public à bout de souffle », *FranceInfo*, 4/12/2021, < https://www.francetvinfo.fr/sante/hopital/soignants-le-personnel-crie-sa-colere-avec-un-hopital-public-a-bout-de-souffle_4869567.html > (consulté le 15 juillet 2022).

38 Guillaume POINGT et Laura ANDRIEU, « Soignants en colère : "Il faut qu'on augmente les salaires et qu'on arrête de fermer les hôpitaux », *Le Figaro*, 16/06/2020, < <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/soignants-en-colere-il-faut-qu-on-augmente-les-salaires-et-qu-on-arrete-de-fermer-les-hopitaux-20200616>> (consulté le 15 juillet 2022).

39 Victor DHOLLANDE-MONNIER, « Conditions de travail, lassitude... Malgré le Ségur de la santé, la colère des soignants dure », *Europe1*, 07/10/2020, < <https://www.europe1.fr/societe/conditions-de-travail-lassitude-malgre-le-segur-la-colere-des-soignants-dure-3996705>> (consulté le 15 juillet 2022).

Français

Les soignants expriment régulièrement leur colère dans l'espace public. Ils dénoncent le démantèlement de l'hôpital public selon les principes du *New Public Management*, qui conduit à gérer l'hôpital comme une entreprise. La crise du Covid-19 a aggravé ce ressentiment, avec la surcharge de travail, l'augmentation du stress et des cas de *burn-out*. Comment comprendre cette colère et son importance pour l'avenir de nos institutions ? Afin d'en proposer une analyse nuancée, nous commencerons par élaborer une compréhension historique et contemporaine de cette émotion. Nous introduirons ensuite le concept « d'injustice affective » proposé par la philosophe Amia Srinivasan pour révéler la valeur éthique et épistémique de la colère pour les soignants. Enfin, nous étudierons les difficultés qu'on rencontre pour œuvrer en faveur de la justice affective dans ces débats à travers l'exemple des médias.

English

Caregivers regularly express their anger in the public space. Covid-19 has aggravated this resentment, with increased workloads and cases of *burn-out*. How can we understand this anger? In order to propose a nuanced analysis, we will begin by developing a historical and contemporary understanding of this emotion. We will then introduce the concept of affective injustice to reveal its ethical and epistemic value for caregivers. Finally, we will explore the difficulties of working towards affective justice in these debates through several examples from French media.

Mots-clés

soignants, colère, nouvelle gestion publique, médias, injustice affective

Keywords

healthcare providers, anger, New Public Management, media, affective injustice

Brenda Bogaert

Université Lyon III Jean Moulin